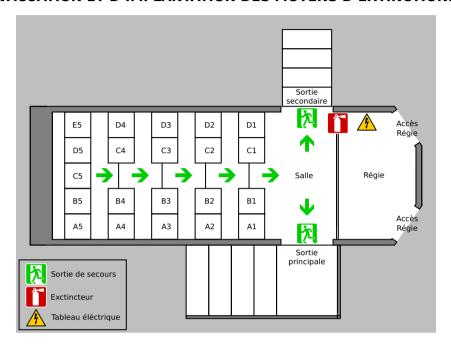
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PLAN D'ÉVACUATION ET D'IMPLANTATION DES MOYENS D'EXTINCTION.



MATÉRIEL DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

L'établissement est équipé d'un extincteur à eau pulvérisée de 6L.

MODALITÉS D'ÉVACUATION

- L'alerte est donnée à voix nue par le responsable sécurité situé à l'intérieur de l'établissement.
- Une fois que l'alerte est donnée, l'évacuation se fait par deux issues de chaque côté de la structure.
- Le personnel rappel les consignes d'évacuation et aide le public à évacuer.
- Les premiers rangs (en particulier les personnes à mobilité réduite) sont évacués en priorité.
- Le public et le personnel se rassemble à au moins 7 m de la structure.
- On contrôle qu'il ne reste personne à l'intérieur.
- On attaque le feu sans prendre de risque.
- On alerte les secours si nécessaire (en cas d'incendie : 18 ou 112 ; en cas d'accident : 15 ou 112).

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Consignes préventives :

- les issues de secours sont laissées libres ;
- le matériel de secours n'est pas encombré ;
- des exercices contre l'incendie sont menés périodiquement;

Consignes d'évacuation :

- Garder son calme;
- ne pas revenir en arrière ;
- utiliser les deux issues si possible ;
- ne pas se précipiter dans les escaliers.